Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 022-212202105-20260403-2026_04_03_01-DE

MAIRIE de PLOUBAZLANEC – 22620
Tel : 02-96-55-80-36 e.mail : mairie.ploubazlanec@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 3 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le Vendredi 3 Avril, à 18 h 00, en application des articles L 2121-7 et L 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.T.C.) s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Ploubazlanec sous la présidence de Monsieur Richard VIBERT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : R. VIBERT, J.P. LEC'HVIEN, A. BACHIR, N. MARREC, C. MORIN, G. LE BARS, E. LEGEAI, J. BALCOU, A. KERAMBRUN LE TALLEC, J.L. LE BIHAN, G. MENGUY, B. MACHY, G. CONAN, J. GUEGAN, M. LE NORMAND, Y. SAVARY, Ph. BILLARD, E. BRUHAN, J. MONBEL, M. BERLIN, F. MORDELLES, T. LE CALVEZ et C. MENGUY

SECRETAIRE DE SEANCE : J.P. LEC'HVIEN

PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES : C. HERNOT, L. BEDFERT et B. MASSE

DELIBERATION 2026-04-03 - DOSSIER N° 1

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE MANDAT 2026→2032

Présentation : R. VIBERT et A. BACHIR

M. le MAIRE et Mme BACHIR A. donnent lecture du projet de règlement intérieur du Conseil Municipal présenté en séance pour approbation.

Ce document fixe les règles d'organisation et de déroulement des séances conformément au Code Général des Collectivités Territoriales. Il doit être voté par les élus dans les 6 mois qui suivent leur élection.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

- **ADOPTE le règlement intérieur présenté en séance pour le mandat municipal 2026 → 2032.**

Pour extrait certifié conforme,
Richard VIBERT
MAIRE de PLOUBAZLANEC